

Procès-verbal du Conseil général
du 07 juin 2001 à 20h00,
salle du conseil général

Séance extraordinaire

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance, appel
2. Lecture du procès-verbal de la séance du 26 avril 2001
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Nomination du bureau de conseil général
5. Nomination d'un membre à la commission du feu
6. Nomination d'un membre à la commission scolaire
7. Demande de crédit de **Fr. 170'000.--** pour financer les travaux de bouclage du réseau d'eau « La Gouvernière – Les Ravières »
8. Demande de crédit de **Fr. 105'000.--** pour financer les travaux de renforcement du réseau à la rue des Combes
9. Demande de crédit de **Fr. 12'000.--** pour financer divers travaux de réfection de l'abri de protection civile.
10. Adoption du nouveau Règlement sur l'organisation du service de défense contre l'incendie.
11. Divers

1. Ouverture de la séance, appel

Le président du conseil général, Monsieur Yann Bonjour, ouvre la séance à 20h. précise. La secrétaire procède à l'appel. Les membres du conseil communal sont tous présents, tandis que pour le conseil général, M. Fabrice Bonjour est excusé. Le président donne lecture de la lettre de démission de Mme Martine José en tant que membre de la commission scolaire.

2. Procès-verbal de la séance du 26 avril 2001

Tout le monde ayant reçu une copie du procès-verbal et celui-ci ne soulevant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté sans modification.

4. Nomination du bureau du conseil général

Propositions des partis :

Présidence :	Jacqueline D'Aloisio
Vice-présidence :	Catherine Charpiloz
Secrétaire :	Marcel Fleury
Vice-secrétaire :	Fabrice Bonjour
Questeurs :	Guido Scherz
	Daniel Juan

Il n'y a pas d'autres propositions, les membres sont élus tacitement et par acclamation.

5. Nomination d'un membre à la commission du feu

Le parti radical propose M. Laurent Vaucher, étudiant ingénieur, domicilié à Lignièrès depuis 1997. M. Vaucher est élu à l'unanimité.

6. Nomination d'un membre à la commission scolaire

Le parti libéral demande le report de la nomination d'un nouveau membre à la prochaine séance du conseil général. Cette demande est acceptée.

7. Demande de crédit de Fr. 170'000.-- pour financer les travaux de bouclage du réseau d'eau « La Gouvernière – Les Ravières »

Aucune question relative au rapport du conseil communal n'est soulevée. Le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

8. Demande de crédit de Fr. 105'000.-- pour financer les travaux de renforcement du réseau électrique à la rue des Combes

Aucune question relative au rapport du conseil communal n'est soulevée. Le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

9. Demande de crédit de Fr. 12'000.-- pour financer divers travaux de réfection de l'abri de protection civile

M. M. Fleury demande quels sont les groupes à utiliser cet abri.

M. Aurèle Chiffelle répond que pour le moment seule la société de tir à la carabine utilise l'abri, mais ces travaux sont entrepris afin de pouvoir héberger en toute sécurité des groupes qui souhaiteraient y dormir.

La parole n'étant plus demandée, le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité

10. Adoption du nouveau Règlement sur l'organisation du service de défense contre l'incendie

Mme M. Jaccard au nom du groupe socialiste demande au conseil communal d'étudier pour l'année prochaine la possibilité de soumettre à l'impôt la taxe d'exemption prévue au chapitre III article 11, plutôt qu'une taxe fixe pour chaque personne âgée entre 20 et 45 ans, sachant que le nombre de pompiers sera réduit à 15 personnes, la taxe de l'impôt éviterait que des jeunes qui n'ont pas la possibilité de faire partie du corps des sapeurs-pompiers, payent le même montant que des personnes qui sont salariées. Cette nouvelle proposition amènera à augmenter la solde des pompiers actifs pour compenser la taxe qu'ils paieront par l'impôt.

M. Aurèle Chiffelle répond qu'à court terme cette taxe sera supprimée, ce qui impliquera que les personnes qui ont été membres du corps des sapeurs-pompiers durant de nombreuses années devront également payer la taxe par le biais de l'impôt.

M. Daniel Juan désire savoir quelles sont personnes désignées par art. 13 point 1.

M. Aurèle Chiffelle donne lecture de l'article 40, alinéas 1 de la loi sur la police du feu désignant les personnes exemptées.

M. Patrice Zürcher demande comment le montant obtenu par la taxe des pompes est distribuée dans les comptes.

M. Aurèle chiffelle répond que cette taxe est distribuée dans le ménage communal, en effet la commission du feu aurait souhaité qu'elle figure dans les comptes du corps des sapeurs- pompiers, mais la loi ne le permet pas.

La parole n'étant plus demandée le nouveau règlement sur l'organisation du service de défense contre l'incendie est adopté à l'unanimité.

11. Divers

M. J.-P. Lauener informe que le référendum demandant de soumettre au vote du peuple le crédit de Fr. 47'000.--pour la construction d'un abri forestier au Gibet a abouti. Le vote aura lieu en septembre, la population sera informée qu'à ce montant il y aura lieu d'ajouter une plus-value qui représente le travail que l'armée aurait apporté, cette somme doit être déterminée.

M. P. Zürcher demande si la diminution du coût pourra être indiquée, en cas de participation financière de la SDL.

M. J.-P. Lauener et M. Aurèle Chiffelle répondent que les subventions éventuelles ne peuvent pas être déduites de la demande de crédit. Il sera indiqué dans l'information à la population que le cas échéant elles seront déduites.

M. Daniel Juan informe l'assemblée présente que cette année il y a 200 ans que la commune de Lignièrès est propriétaire de la métairie de l'Isle, il pense que cet anniversaire pourrait être marqué pendant l'été ou tout au moins lors de la désalpe.

M. J.-P. Lauener en informera le comité de la Désalpe.

Plus personnes ne désirant la parole, la séance est levée à 20h25.

Le président

La secrétaire